

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit et le **vingt décembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents: Madame Christèle FORET, Messieurs Pierre BAILLY-BECHET, Stéphane CANTE, Hugues DE BROSES, Arnaud DE CERTAINES, Emile LIEBAUD, Régis LORAS, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

Absents excusés :

Brice DUCRUIX donne pouvoir à Dominique VIOT
Pierre BOULLY donne pouvoir à Roger RIBOLLET
Evelyne MONFRAY

Absent :

Monsieur Jean-Pierre BACHELARD

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : **12**

Date de la convocation : 17 décembre 2018

Date d'affichage : 17 décembre 2018

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Emile Liébaud a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 30 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 20 décembre 2018.

Ordre du jour

Délibérations

- Décision modificative : opération d'ordre budgétaire : frais d'étude schéma mode doux

Présentation de la décision du maire (compte 2188)

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération concernant la modification du tableau des emplois permanents.

Le conseil accepte à l'unanimité l'ajout de cette délibération.

Délibérations :

N°34 : Décision Modificative : opération d'ordre frais d'étude Mode doux

Vu le codé Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n°10 du 13 avril 2018, par laquelle le conseil municipal a adopté le budget communal pour l'exercice 2018,

Considérant qu'il convient de procéder à des rectifications de nature comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative des crédits de dépenses et de recettes, tel qu'il ressort ci-dessous, chapitre par chapitre :**

Dépenses d'investissement

Chapitre/imputation	Libellées	Montant
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	3194,00 €
2315	Frais d'études Mode Doux (op 168)	3194,00 €
	Total dépenses investissement	

Recettes d'investissement

Chapitre/imputation	Libellées	Montant
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	3194,00 €
2031	Frais d'études Mode Doux (op 168)	3194,00 €
	Total recettes d'investissement	

N°35 : Modification du tableau des emplois permanents

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-604 du 12/05/2016 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe,

Vu l'arrêté du Maire fixant le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe,

Vu la situation administrative de Madame Sandrine GUYENNON, à l'échelon 09 du grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe depuis le 11/07/2018 sans reliquat d'ancienneté,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 21/09/2018,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2016-604 du 12/05/2016 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe,

Vu le décret n° 92-850 du 28/08/1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2016-604 du 12/05/2016 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles,

VU la délibération fixant les taux de promotion pour les avancements de grade applicables dans la collectivité,

Vu la délibération fixant le tableau des emplois permanents de la collectivité,

Vu l'arrêté du Maire fixant le tableau annuel d'avancement au grade de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles,

Vu la situation administrative de Madame Nelly BEURET, à l'échelon 08 du grade de agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles depuis le 01/12/2018 sans reliquat d'ancienneté,

Vu la situation administrative de Monsieur Didier ROLLIN, à l'échelon 09 du grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe depuis le 21/11/2017 sans reliquat d'ancienneté,

CONSIDERANT que la légalité d'un avancement de grade est conditionnée par la détermination, en interne par chaque collectivité, du ratio d'agents susceptibles d'être promus par rapport au nombre de ceux qui sont promouvables,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 30/11/2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE à l'unanimité de modifier le tableau des emplois permanents ci-dessous de la commune de Garnerans.**

Tableau des emplois permanents à temps complet		
EMPLOIS	Nombre	Grades ou cadre d'emploi autorisé par l'organe délibérant
Service Technique	1	Cadres d'emplois des Adjoints techniques 35 heures par semaine Grade : adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Fonction agent polyvalent
Service Administratif Secrétaire de mairie<2000 hab.	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs 35 heures par semaine Grade Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe Fonction de secrétaire de Mairie

Tableau des emplois permanents à temps non complet		
EMPLOIS	Nombre	Grades ou cadre d'emploi
Atsem	1	Agent territorial spécialisé Grade A.T.S.E.M. principal 1 ^{ère} classe 28,80/35 ^{ème} semaine Fonction ATSEM
Entretien des locaux ménage	1	Cadre d'emplois Adjoint Technique Grade adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 18 h /35 ^{ème} semaine
Adjoint d'animation	1	Animation Grade adjoint Territorial d'animation 23,50/35 ^{ème} semaine Fonction Adjoint animation

Rapport des commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

Le repas du CCAS s'est bien déroulé : 47 personnes au repas et 24 colis distribués.
L'intervention en chansons des enfants de l'école a été bien appréciée par les anciens.

Urbanisme et environnement, bâtiments communaux

Réunion le 7 décembre avec les habitants du chemin de Trève de Galle pour définir ensemble les objectifs, les contraintes et les idées d'aménagements possibles.

Une estimation des coûts sera réalisée avant une prochaine réunion.

Un banc en béton a été installé « en Fosseaux » vers l'Avanon sur le VC 10 au nord de la commune.

Un téléviseur a été installé en salle de conseil en remplacement du vidéo-projecteur.

Des panneaux « La Région aide les communes » ont été installés par la Région en échange de la subvention attribuée pour les travaux d'aménagement.

Finances

Les chiffres au 20/12/2018:

Fonctionnement : 327 368,88 € de dépenses et 354 087,70 € de recettes

Investissement : 224 470,54 € de dépenses et 176 133,19 € de recettes

Le SIEA réalisera une étude en janvier sur l'extinction de l'éclairage public.

Communication fêtes et cérémonies

Le bulletin communal est en préparation et sera distribué en janvier.

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 12 janvier et sera l'occasion de mettre à l'honneur les diplômés de l'année.

Questions / informations diverses

Les conseils municipaux se feront le premier jeudi de chaque mois à 20h en 2019.

La séance est levée à 21h30.

Prochain Conseil le jeudi 7 février 2019 à 20h00

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.